

Relancer l'économie: ce que les travailleuses et travailleurs du transport routier de passagers et du transport urbain doivent savoir

le 6 juin 2020

Dans tout le pays, le transport routier de passagers et les services de transport urbain ont été fortement touchés par la pandémie de la COVID-19.

Les fermetures d'écoles ont pratiquement entraîné la suspension des services de transport scolaire; les restrictions des déplacements nationaux et internationaux ont réduit les services de limousine dans les aéroports et les services d'autobus interurbains et provinciaux; et les fermetures d'entreprises à grande échelle et les appels à rester à la maison ont entraîné une baisse importante du nombre d'usagers des taxis et des transports publics.

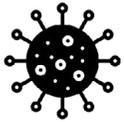
Cette situation a eu des conséquences sur nos 12 500 membres et plus du secteur sur deux fronts : des mises à pied pour ceux qui ont subi des réductions de service ou l'élimination de trajets et, pour ceux qui travaillent encore, des préoccupations concernant la santé et la sécurité personnelles en raison de leur exposition fréquente au public.

Alors que les provinces commencent à lever les restrictions et à rouvrir des entreprises, nous devons nous assurer que les travailleuses et travailleurs du secteur des transports se sentent préparés et protégés face à l'augmentation de la fréquentation. Pour les travailleuses et travailleurs qui attendent encore leur retour au travail (par exemple, les chauffeurs d'autobus scolaires), il est nécessaire d'avoir accès à un soutien du revenu afin qu'ils puissent continuer à joindre les deux bouts.

À quoi peuvent s'attendre les travailleuses et travailleurs du transport routier de passagers et du transport urbain en retournant au travail

Tout plan ou stratégie de relance économique du gouvernement doit inclure l'accès aux services de transport de passagers.

Les travailleuses et travailleurs et les membres de la communauté doivent avoir accès à des transports publics sécuritaires et fiables pour se rendre au travail et en revenir, et pour accéder aux biens et services qui contribuent à stimuler l'économie. Comme de nombreux systèmes de transport en commun sont restés opérationnels pendant cette pandémie (malgré des réductions de service et des mises à pied importantes), le retour à un service complet ne devrait pas être un long processus. La question la plus urgente sera de savoir comment protéger les travailleuses et travailleurs et les passagers contre la COVID-19.



Le syndicat a déjà travaillé en étroite collaboration avec les employeurs pour garantir des protocoles appropriés afin d'assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs, tels que l'accès à des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés, l'instauration de limites de passagers dans les véhicules, l'embarquement à l'arrière pour maintenir une distance physique et le nettoyage et l'assainissement fréquents des véhicules, en particulier les points de contact élevés. Des mesures similaires ont été prises dans les taxis, par exemple, par l'installation de boucliers en plastique pour protéger les chauffeurs, les clients, et le nettoyage fréquent des voitures et des machines de paiement.

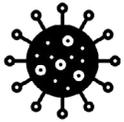
Pour d'autres travailleuses et travailleurs du secteur des transports, par exemple les chauffeurs d'autobus scolaires ou les limousines d'aéroport, leur retour au travail ou le retour à la pleine activité dépend de l'ouverture des secteurs qu'ils desservent – écoles et transport aérien. En attendant, les gouvernements et les employeurs devront définir des stratégies sur la manière de réduire la transmission du virus avec les groupes pour lesquels les masques et les distances physiques sont plus difficiles à respecter, comme les jeunes enfants dans les autobus scolaires et les personnes ayant une incapacité utilisant des véhicules de transport spécialisés.

À quoi doivent s'attendre les travailleuses et travailleurs du transport routier de passagers et du transport urbain de la part de leurs employeurs

L'objectif de tous les employeurs de ce secteur doit être de communiquer ouvertement, de partager librement les informations, d'écouter et d'agir en fonction des commentaires des travailleuses et travailleurs. Les travailleuses et travailleurs doivent recevoir de leur employeur une formation et des instructions concernant les moyens de diminuer la transmission du virus avant de reprendre le travail. Les instructions doivent couvrir tous les aspects, des processus d'entrée sur le lieu de travail aux procédures de détection du virus et aux attentes lors de la conduite.

Les travailleuses et travailleurs du secteur des transports sont confrontés à un risque d'infection plus important en raison de l'exposition fréquente des conducteurs, et les conducteurs risquent également de se transmettre le virus entre eux. Contrairement à d'autres formes de transport, comme le transport aérien, il n'est pas possible de tester chaque passager en déplacement pour détecter les symptômes de maladie avant l'embarquement. C'est pourquoi il est impératif que les employeurs prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les travailleuses et travailleurs et les passagers. Unifor s'attend à ce que les employeurs suivent ces directives:

- Développer, communiquer, former, contrôler et évaluer le retour au travail et les procédures de santé et de sécurité en collaboration avec les syndicats et les travailleuses et travailleurs.
- Faciliter la distance physique à bord des véhicules en imposant des limites aux passagers des véhicules de transport en commun et en maintenant l'embarquement à l'arrière.
- Fournir aux travailleuses et travailleurs des transports en commun l'équipement de protection individuelle approprié, un accès accru à l'équipement de désinfection des mains, des stations de nettoyage et l'installation de boucliers en plastique et de systèmes de fermeture lorsque cela est possible.
- Veiller à ce que tous les véhicules de transport soient nettoyés et désinfectés minutieusement et fréquemment, et s'assurer que les produits de nettoyage utilisés ne sont pas nocifs pour les travailleuses et travailleurs et les passagers.



- Encourager les passagers à commencer à porter des masques faciaux lorsqu'ils sont à bord afin de protéger les travailleuses et travailleurs et les autres passagers.
- Élaborer des protocoles et des mesures de sécurité pour faire face aux passagers abusifs afin de limiter toute interaction physique.

Ce dont les travailleuses et travailleurs du transport routier de passagers et du transport urbain ont besoin de la part du gouvernement

Tous les niveaux de gouvernement ont un rôle à jouer pour que les Canadiennes et Canadiens aient accès à des réseaux de transport solides et accessibles tout en veillant à ce que les travailleuses et travailleurs ne soient pas laissés pour compte en cas de crise économique. Unifor recommande de:

- Veiller à ce que les travailleuses et travailleurs du transport aient accès à un soutien du revenu par le biais du programme d'assurance-emploi (AE). De nombreux chauffeurs d'autobus scolaires travaillent à temps partiel et n'accumulent pas suffisamment d'heures pour répondre aux critères d'admissibilité actuels de l'AE. Tous les travailleurs et travailleuses du transport à temps partiel et précaires doivent avoir pleinement accès aux prestations d'assurance-emploi.
- Faire en sorte que les agences et les opérateurs de transport en commun ne sont pas exclus des programmes gouvernementaux spéciaux (p. ex. le programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada) qui visent à aider et à soutenir financièrement les entreprises et les organismes en période difficile.
- Fournir un soutien financier pour assurer un plus grand service d'autobus interurbain et interprovincial afin que les communautés éloignées ne soient pas complètement coupées.
- Fournir un financement fédéral et provincial permanent et durable pour soutenir les coûts d'exploitation des systèmes locaux de transport en commun.

Ressources supplémentaires

Unifor a lancé un portail d'information sur la pandémie à l'intention de ses membres à l'adresse unifor.org/COVID19fr et les encourage à consulter régulièrement le site pour obtenir des mises à jour.

Abonnez-vous à Unilien, le bulletin d'information national hebdomadaire du syndicat, à l'adresse unifor.org/sabonner et téléchargez l'application mobile Unifor sur votre téléphone intelligent.